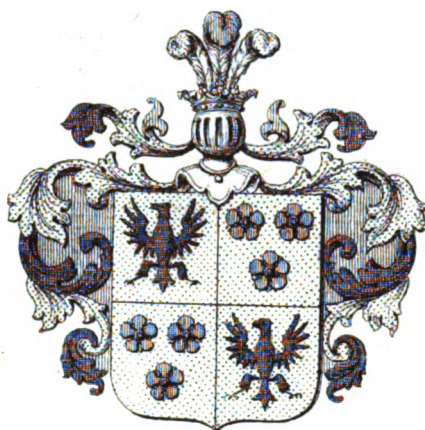


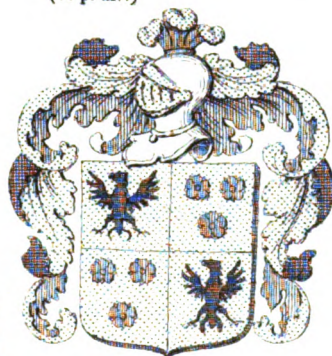
Paul de Rapin, seigneur de Thoyras, auteur de l'Histoire d'Angleterre. Wesel, 1707. — Son propre cachet, grandeur triple de l'original.



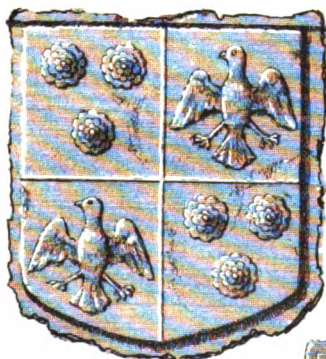
Claude-Fernand Rapin, syndic de la Noblesse de Maurienne. 1637. Corrier de Maurienne, 1664. — Son cachet. (V. p. xlv.)



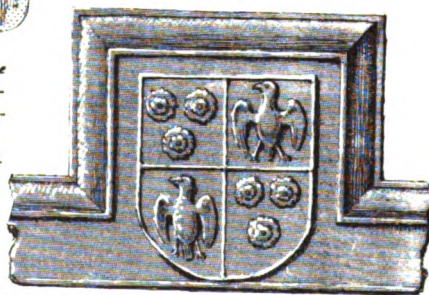
Louis de Rapin-Thoyras, petit-fils de l'historien. Stettin (Prusse.) 1746-1812. — Son cachet. (V. p. lxxix.)



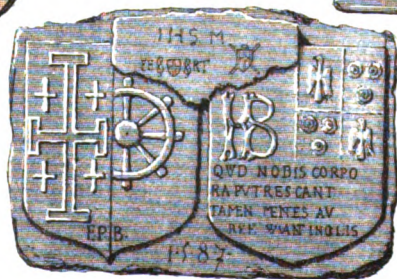
Jacques de Rapin, seigneur de Thoyras. Maintenu de Noblesse. 21 mars 1670. Toulouse & Castelnaudary. (V. p. lxxvij, & Pièces justif. p. cxvij. Fac simile.)



Pierre Rapin, juge et corrier de Saint-Jean-de-Maurienne (1559). † le 8 nov. 1579. Ecuillon sculpté sur sa pierre sépulcrale. (V. p. xxvij & l.)



Écuillon sculpté sur la porte d'entrée de la tour de l'escalier, au château dit la Maison-Blanche, à Villard-Gondran. — Cl. François Rapin. 1704-1776. (V. p. xlix.)



Pierre sculptée trouvée dans les ruines de la Tour derrière l'Évêché, à Saint-Jean-de-Maurienne. — Collection Vuillemer. (V. p. cj.)

ARMOIRIES DES RAPIN.

D'après la note relative aux armoiries de Guillaume Rapin, protonotaire apostolique & vicaire de Maurienne (*Généalogie de Rapin*, p. xv), on pourrait croire que les aigles ou *rapines* de sable en champ d'or, furent les armes primitives des Rapin, armes parlantes, jeu de mots héraldique fréquent dans le blason de beaucoup d'anciennes familles. Les trois roses ou pavots de gueules en champ d'or, armes d'Estienne Papon, dernier de sa race, auraient, à une époque assez rapprochée du commencement du seizième siècle, écartelé les aigles des Rapin. Aucun monument conservé de nos jours ne vient toutefois confirmer d'une manière incontestable cette hypothèse, néanmoins très probable. Il en existait sans doute encore en 1693, à l'époque où Claude de Rapin de la Chaudane, frère de l'historien, vit dans de nombreuses églises le blason peint ou sculpté de sa famille; mais les *Mémoires de la famille de Rapin* ne nous apprennent rien sur ce sujet & se bornent à mentionner le fait auquel nous venons de faire allusion.

Le cachet de Claude-Fernand Rapin, juge ordinaire de l'évêché de Maurienne, apposé à des lettres missives de 1667 à 1669, présente la disposition normale des armoiries de sa maison, c'est-à-dire les aigles (armes primitives des Rapin, comme leur nom l'indique) aux 1^{er} & 4^e quartiers, les roses ou pavots aux 2^e & 3^e quartiers. Les écussons peints sur les portraits de différents membres de cette famille, actuellement en la possession de M. le comte Martin d'Arves, offrent cette même disposition, ainsi qu'une pierre sépulcrale trouvée dans la grande tour de Saint-Jean, dite tour de Marius, derrière l'évêché. Cette pierre, qui offre deux écussons avec le millésime 1587, est extrêmement curieuse par les reliefs qu'elle présente. Le premier écusson offre au premier parti les armoiries bien connues de Jérusalem, au second une roue dentée. Cette roue figure dans les armes de l'ordre de